



Objet : Actions de développement du tourisme équestre – Convention de reversement par le PNR de Chartreuse au profit de la CCLA, des subventions régionales du plan filière équine

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TOUIHRAT. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). MANSOZ. (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). ROSSI. TAIN (Pouvoir I. CUCCURU). TAVEL (Pouvoir F. DUPRAZ). VEUILLET.

Absents : MMES MM. MALLEIN. VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que le PNR de Chartreuse a engagé en 2022 une étude d'opportunité sur le déploiement d'une filière équestre à l'échelle du massif avec l'appui d'Isère Cheval Vert et que la faisabilité du déploiement de cette filière ayant rapidement été confirmée, l'ambition de la mission s'est orientée vers la création de trois itinérances équestres de 3 à 4 jours garantissant :

- Des itinéraires de qualité compatibles avec le respect des milieux et des activités agricoles et forestières,
- Des aménagements adaptés à une pratique confortable (signalétique, haltes équestres, portillons de franchissement d'alpages),
- Un réseau d'hébergeurs accueillant les cavaliers à la nuitée ;

Explique que le Parc de Chartreuse a sollicité en octobre 2023 une subvention au titre du Plan Filière Équine de la Région AURA pour financer des investissements concernant :

- L'aménagement des sentiers et la mise en place de la signalétique associée,
- L'aménagement des haltes équestres (barres d'attache, paddocks, bacs à crottins, tables de pique-nique, etc.),
- L'équipement de 11 hébergeurs pour l'accueil des cavaliers ;

Indique que la Région a répondu favorablement à la demande du Parc en attribuant une aide de 50.000 € HT et que conformément à l'arrêté du 17/04/2024 :

- la subvention attribuée correspond à un montant maximal de 50 000,00 € correspondant à un taux de 80 % appliqué sur une dépense éligible retenue de 62 500,00 €,
- la subvention est versée exclusivement au bénéficiaire principal à savoir le Syndicat mixte du parc naturel régional de chartreuse,
- la Région autorise le Syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse à procéder au reversement de la subvention selon les modalités (bénéficiaires finaux et répartition de l'enveloppe financière) prévues par délibération et précisées en annexe ;

Explique que, dans ce cadre, la CCLA en lien avec le Parc de Chartreuse, a programmé pour 2025, la réalisation d'aménagements visant à favoriser le développement du tourisme équestre autour d'itinéraires empruntant notamment le GR9 ainsi qu'une variante arrivant à Aiguebelette-le-Lac et longeant la rive Est avant de rejoindre Novalaise : Aménagement aire de pique-nique, parc démontable au niveau de la base de loisirs d'Aiguebelette-le-Lac, mise en place d'anneaux... ;

Précise que le total des actions de la CCLA a été estimé au maximum à 14 997 € HT avec un financement à 80% (11 998 €) provenant de l'aide régionale du plan filière perçue par le PNR de Chartreuse soit un reste à charge de la CCLA de 3 000 € HT ;

Présente le projet de convention à intervenir entre la CCLA et le syndicat mixte du PNR de Chartreuse, formalisant le reversement au profit de la CCLA par le PNR, de l'aide régionale perçue par celui-ci ;

Invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver le projet de convention de reversement à son profit, de l'aide régionale perçue par le PNR de Chartreuse (au maximum 11 998 €).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la CCLA et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Chartreuse pour le reversement à la CCLA de l'aide régionale perçue par le PNR ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

